L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 18 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUDUMEY & Co., Imprimeurs, No 72 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane. Etiquettes de Pharmacienne, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mehnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson.
8 mars—1m

DEMANDES.

ON demande à acheter ou à louer une maison pas trop grande, confortable et située dans grand terrain dans le carré de la ville ou aux alentours. S'adresser 131 rue de Chartres.
17 mars—6f

ON demande—Une fille de service, de couleur; de préférence catholique; de mains. Références requises. S'adresser, 241 rue Celiseum, coin Seventh.
17mars—7f

ON demande Une domestique de maison au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement.
11 mars—

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pourvant se rendre utile à tout, demande emploi à $18 par mois et nourri, dans une famille ou un institution. Louis Muller, 466 Bagatelle. 17 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Ne 32,453—Division C.—Henry Forschler vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Henry Forschler soit tenue pardevant W. Morgan Hurley, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 30me jour d'Avril, A. D., 1891, dans le but de voter sur la demande de dit pétitionnaire, à dire un avoué et de peser sur cette demande; et que les créanciers soient dûment notifiés d'assister à la dite réunion, que la dite réunion, non lieu et ses procédures soient dûment publiés, et que Hewes T. Girdey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 mars 1891.
Signé: J. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 mars—17 22 26 Greffier.

Succession de Wm McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,442—Division E. —Attendu que Mme Bridget McLaughlin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm McLaughlin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mars—17 22 26

Succession de Mme C. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 29,833—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. A. Rosenbaum, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mars—13 18 22

Succession de Thos. J. McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,362—Division A —Attendu que Mme Ellen Thesa, veuve de Thos. J. McCarthy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thos. J. McCarthy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mars—10 15 19

Succession de Mlle Emily Julia Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,110.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eliza C. Hunter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
11 mars—11 15 20 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,454.—Division—Albert C. Marchal vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des biens du pétitionnaire Albert C. Marchal soit et est accordée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dite créanciers soit convoquée à l'effet ci-dessus, devant John F. Coffey, esq., notaire, en son bureau, No 184 rue Commune, en cette ville, mercredi, le 22me jour d'Avril 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un avocat et de voter sur cette demande; et que les créanciers et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures d'une judiciaire contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Martin Vocklins, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 février 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18 mars—18 28—avril 4 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,482—Division B.—Ernest Fonchet vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Ernest Fonchet soit tenue pardevant W. Morgan Hurley, Esq., notaire, en son bureau, No 184 rue Commune, en cette ville, le LUNDI, 30me jour d'Avril, A. D., 1891, dans le but de voter sur la demande de dit pétitionnaire, d'être un avocat et de peser sur cette demande; et que les créanciers soient dûment notifiés d'assister à la dite réunion, que la dite réunion, non lieu et ses procédures soient dûment publiés, et que Hewes T. Girdey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 mars 1891.
Signé: J. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 mars—17 22 26 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,429—Division "E"—C. L. Le Vasseur vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des biens du pétitionnaire Charles Louis Le Vasseur soit et est par le présent accordée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dite créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, Esq., notaire, au son bureau, No 5, rue Camp, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour d'Avril 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un avocat et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Lamar Q. Quintero, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 mars 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13mars—12 28—avril 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,895—Division E. Frank L. Conneally vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank L. Conneally soit et est par le présent accordée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Conneally soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13me jour d'Avril 1891 à 11 heures A. M., au son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire, prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—8 20—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519.—Division "E"—Ordre de Cour.—L. C. Nick vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Louis C. Nick, insolvable, soit et est par le présent accordée et tenue pardevant Ernest Cosmangère, notaire, en son bureau, No 1,152 rue Magazine, en cette ville, le MARDI, 17 Mars prochain, 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, nommer un syndic, voter sur son application pour son décharge de toutes ses dettes; d'être qu'il pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 février 1891.
[Signé] THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 fév—3d ou 26 mars

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 MARS—CLASSE No 163
Tirage de 4 heures P. M.

30 16 36 52 57 32 10 29 30 38 31 27 42

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 17 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
Plus d'Un Million distribué.
G. L. S.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nonommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses affiches et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:
Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
Jos. Emily
COMMISSAIRES.
Nous soussignés Banques et Banquiers prêts ront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à leurs comptoirs.
E. R. WILSNILEY, Pres La Nat Bank
F. I. ANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.
GROS LOT: $30,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ...$300,000, soit $300,000
1 Lot de .. 100,000, .. 100,000
1 Lot de .. 50,000, ... 50,000
1 Lot de .. 25,000, ... 25,000
2 Lots de.. 10,000, ... 20,000
5 Lots de.. 5,000, ... 25,000
25 Lots de.. 1,000, ... 25,000
100 Lots de.. 500 50,000
200 Lots de.. 300, ... 60,000
500 Lots de.. 200, ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION
100 Lots de.. $500, soit..... $50,000
100 Lots de...$300, ... 30,000
100 Lots de...$200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit..... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
2,124 Lots se montant à.....$1,054,600
PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.
Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance le frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés a nos correspondants.
Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
La Compte ayant passé des lois décédant le service de la maille à toutes les Loteries, nous avons des Compagnies d'Express pour transmis à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Bretts comme Inscriptions continuerant à livrer toutes lettres GRINBARNES adressées à Paul Conrad, mais si le forcat pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à nos adresse.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demandes à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.
ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêté de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera ce vigueur sur ses bases, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1893.
La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre, pour nommée le peuple. A une élection, il est en non la Loterie comme constituée de 1868 à 1919. L'impression générale est que le PEUPLE DE LA LOUISIANE EST FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.
N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.
Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes vendus sur le marché pour lesquels les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située entre des rues Broad et Bienville [lot borné par les rues Canal et Bienville].

En vertu de propriété rue Gasquet, entre Hochelaye et Burgundy, [l'arrière rue étant Canal.]

Edward Moses vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,979.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 7me District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Broad, Canal, Bienville et Dessaix, et les lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Dessaix.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'Ilet formé par les rues Bienville, Dorgenois et Dessaix, et les lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 10 formant le coin des rues Broad et Dessaix.

3° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'Ilet formé par les rues Bienville, Dorgenois et Dessaix, et les lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 16 et 17 et mesurant, chacun, trente quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Dessaix.

3° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'Ilet formé par les rues Bienville, Dorgenois et Dessaix, et les lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 16 et 17 et mesurant, chacun, trente quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Gasquet, sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ce terrain d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1862, annexé à un acte pardevant Dacosta, notaire, le 21 avril 1885.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur formant le coin sud-ouest des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une grocerie. Sur crédit à termes et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,344.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Josephine Gautier, en et à la propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Milliette et Novelles, portant le numéro municipal 76 de la rue Milliette, et désigné comme le terrain No 11, dans le lot No 84, mesurant vingt quatre pieds quatre pouces de façade rue Milliette, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Geo Rust vs E. F. Fenno,
No 11 932.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le VENDREDI, 27 mars de la ville même jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la douane, rue du Canal, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Vingt six certificats numérotés de 58 à 83 inclusivement, représentant mille actions chacun du fonds capital du Bottle Silver Company de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, et appartenant à M. F. Fenno, étant payés en plein et non assujettis et représentant en moyenne six mille actions.

Valeur au pair des dites actions du capital $10 chacune

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1891.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16 mars—16 20 26 27

H. L. Birdstrup vs. Philip Thompson
—No 11,950.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, MARDI, 24me jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Certificat numéro (8) huit, représentant soixante actions dans le fonds capital de Electric Traction and Manufacturing Co., qui est au nom de Philip Thompson, défendeur dans l'affaire ci-dessus.

Valeur au pair des dites actions de stock, $100 chacune.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis,
Nouvelle-Orléans, le 10me jour de mars 1891.
J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
10 mars—10 14 16 19 24

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family medium, and specially recommended to those of our American readers, Indian and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months "75 cents.

New Orleans Brewing Association.

Peter Binder, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président; Ernest Fragel, Secrétaire.

BUREAUX:
No 194 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLEANS.
21 déc—1 an—dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située entre des rues Broad et Bienville [lot borné par les rues Canal et Dorgenois].

En vertu de propriété rue Gasquet, entre Hochelaye et Burgundy, [l'arrière rue étant Canal.]

Edward Moses vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,979.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 7me District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Broad, Canal, Bienville et Dessaix, et les lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Dessaix.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'Ilet formé par les rues Bienville, Dorgenois et Dessaix, et les lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 16 et 17 et mesurant, chacun, trente quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Gasquet, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Dessaix.

3° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'Ilet formé par les rues Bienville, Dorgenois et Dessaix, et les lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 16 et 17 et mesurant, chacun, trente quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Gasquet, sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ce terrain d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1862, annexé à un acte pardevant Dacosta, notaire, le 21 avril 1885.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur formant le coin sud-ouest des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une grocerie. Sur crédit à termes et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,344.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Josephine Gautier, en et à la propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Milliette et Novelles, portant le numéro municipal 76 de la rue Milliette, et désigné comme le terrain No 11, dans le lot No 84, mesurant vingt quatre pieds quatre pouces de façade rue Milliette, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vente et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas, entre Jackson et Nuelle, occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme des magasins [certant les Nos 9, 11, 12 rue Tchoupitoulas, situés dans le quartier le commerçants des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons prix—Magasins facilement subdivisés à peu de frais.

La vente devant être faite sans évaluation à donner mois de crédit en un billet portant seulement 6 0/0 d'intérêt.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sont les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Rousseau, Philip et St-Thomas (anciennement Fulton) désignés comme lots Nos 1 et 2 du plan du bureau de l'Assesseur, fait par Arthur DeArnas, voyer, le 22 février 1869, annexé à un acte de vente de mademoiselle Marie Adèle D. M. Redon, fait pardevant E. Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1869 les dits lots mesurant au pied américain comme suit:

Le lot No 1 ou mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de façade à la rue Jackson sur une profondeur de façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles de cent pieds deux pouces, formant le coin des dites rues, et le lot No trois mesure trente huit pieds onze pouces et deux lignes de façade à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds deux pouces, étant la même propriété acquise par ce jour par achat du dit plaintif à prête un note fait pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré C. O. Book 1 32 folio 242.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, soit la somme de mille piastres avec intérêt sur la dite somme au taux de cinq pour cent par an du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 5 0/0 par an sur les quatre billets (désignés plus bas) de mille piastres chacun, du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1891, 1892, 1893 et 1894 et frais de l'avocats sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais de copie de l'acte de vente, d'avant et après l'adjudication et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) de quatre billets à ordre de mille piastres chacun tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payable respectivement dans deux, trois, quatre et cinq ans après cette date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour du prêt leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement (5 0/0) et intérêts accrus et réclamés par le plaintif, ainsi qu'il est dit ci-dessus plus haut, tout garanti par hypothèque, lien et privilège vendeur sur la dite propriété, concurremment avec le privilège du plaintif, d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumant toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—mars 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs H. F. Burghen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,378—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent trente neuvième, cent quatre-vingt-douzième 139/192 partie de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre se touchant, situés dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet borné par les rues Marais, Conti, Tréme et St. Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 26 du dit ilet, d'après un plan dressé par 27 novembre 1875, par Louis H. Pilié, géomètre, enregistré de la ville et annexé pour référence, à un acte hypothécaire par M. F. Hatrachen en faveur de la Banque de Orléans, en date du 1er décembre 1882, et mesurant chacun, soit environ quarante neuf pieds dix pouces de façade à la rue St Louis, et environ vingt huit pieds neuf pouces de façade à la rue Marais, et environ vingt pieds de profondeur de soixante-dix pieds et de face à la dite rue St-Louis sur une profondeur de soixante-dix pieds neuf pouces de façade à la rue Conti, et environ vingt pieds neuf pouces de façade à la rue Conti, et environ vingt pieds de profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces de façade à la rue Tréme et environ vingt pieds de profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces de façade à la rue Marais à la rue Tréme qui figure sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces de façade à la rue Marais et cent vingt huit pieds neuf pouces de façade à la rue Tréme qui figure sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces de façade à la rue Marais et cent vingt huit pieds neuf pouces de façade à la rue Tréme qui figure sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche le dit lot No 13 et mesure vingt un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessous décrite et sur une profondeur de cent vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds huit pouces et une 1/8 ligne sur le côté du lot No 15; le dit lot No 15 touche au lot No 16, et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, et la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 15 et cent vingt-huit pieds neuf pouces dont 2/3 lignes sur le côté vers la rue Tréme, et le dit lot No 16 étant immédiatement dans le fond du lot No 14 et mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et 1/3 ligne sur le côté vers la rue Tréme, et le dit lot No 26 étant immédiatement dans le fond du lot No 13 et mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et 1/3 ligne sur le côté vers la rue Tréme, et le dit lot No 26 étant immédiatement dans le fond du lot No 15 et mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et 1/3 ligne sur le côté vers la rue Tréme, et le dit lot No 26 étant immédiatement dans le fond du lot No 16 et mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et 1/3 ligne sur le côté vers la rue Tréme, et le dit lot No 26 étant immédiatement dans le fond du lot No 17 et mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et 1/3 ligne sur le côté vers la rue Tréme, et le dit lot No 26 étant immédiatement dans le fond du lot No 26